

# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

Cours Auxiliaire de santé certifié et reconnu par Oda Santé – Spitex - ASPS

Durée : 123'heures + 160'heures de stage

## Présentation du cours

La formation d'Auxiliaire de Santé proposée par AGPP Suisse s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le domaine de la santé, auprès de personnes âgées, malades ou dépendantes, que ce soit en EMS (Établissement Médico-Social), en institution ou à domicile. Cette formation professionnalisante offre les compétences fondamentales pour accompagner les bénéficiaires avec bienveillance, efficacité et respect.

## Objectifs principaux

Comprendre le rôle de l'auxiliaire de santé et son positionnement dans l'équipe soignante.

Acquérir les bases en hygiène, alimentation, ergonomie, et soins de base.

Développer des compétences relationnelles adaptées à la personne soignée, à sa famille et aux professionnels de santé.

Être capable de contribuer au bien-être physique et psychologique de la personne accompagnée.

Savoir réagir de façon appropriée dans des situations courantes ou d'urgence.

## Pourquoi choisir AGPP Suisse ?

Programme structuré et complet, en phase avec les exigences du terrain et les besoins des établissements de soins en Suisse.

Formateurs qualifiés issus du domaine médico-social.

Alternance entre cours en présentiel (théorie, mises en situation) et enseignement interactif.

Accès facilité à la formation grâce à un rythme compatible avec une activité professionnelle.

Suivi individuel, évaluation continue, et accompagnement vers l'emploi.

Possibilité de paiement échelonné.

## Diplôme délivré

À la fin du parcours, les participant·e·s reçoivent un Certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse, attestant des compétences acquises dans le cadre de la formation. Ce certificat est un atout pour accéder à l'emploi dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social.

**Le certificat AGPP Suisse est officiellement reconnu par ODA Santé – Spitex - ASPS**

## Modules de formation (123 heures)

Module	Intitulé
1	Le rôle de l'auxiliaire de santé
2	Le système de santé en Suisse
3	Communication
4	Hygiène corporelle
5	Le système immunitaire
6	Alimentation
7	Digestion et système d'élimination
8	Ergonomie
9	Température
10	L'EMS et le rôle de l'auxiliaire
11	Le sommeil
12	Le vieillissement
13	La mort
14	Le système respiratoire
15	Le médicament
16	Bien-être de la personne âgée

Les modules combinent apports théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôle, démonstrations, et exercices concrets.

## Prix de la formation

Coût total : 3050 CHF

Accessible avec facilité de paiement pour encourager l'accès à la formation.

## Début des cours et modalités de paiement

Les sessions de formation démarrent le premier lundi de chaque mois permettant une intégration rapide et flexible. Le paiement de l'écologie s'effectue comme suit : Pour valider son inscription, le participant s'acquitte d'un acompte de 300 CHF. Cet acompte confirme la place au sein de la formation.

AGPP Suisse

Rue des Gares 7 | Rue des Gares 7 – 1201 Genève

T : 022 731 42 66 | 00 41 78 262 42 73



# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

Le solde des frais de formation est réglé selon les modalités suivantes :

300 CHF d'acompte à l'inscription – frais administratifs déduit des 3'050 CHF

1'000 CHF le mois suivant le début des cours puis 1000'CHF le deuxième mois

Solde restant payable avant l'examen final

Délai de rétractation de 7 jours après le démarrage des cours

Moyens de paiement : virement bancaire, paiement en ligne ou espèces (facture acquittée remise)

Un délai légal de rétractation de 7 jours ouvrables est accordé à date du premier paiement. AGPP remboursera la sommes avancées - 195 Frs – Application MyScol

## Intérêt à suivre cette formation

Le secteur de la santé recherche en permanence du personnel formé et opérationnel.

Une formation courte, ciblée, qui ouvre la voie à des emplois stables et valorisants.

Des compétences transférables et utiles dans de nombreux domaines (EMS, soins à domicile, établissements spécialisés).

Une opportunité de reconversion ou de montée en compétence.

Expérience humaine riche, avec un fort impact social.

## Perspectives d'emploi

Cette formation permet d'accéder à des postes tels que :

Auxiliaire de santé en EMS ou établissement équivalents

Elle peut aussi servir de passerelle vers d'autres formations qualifiantes dans le domaine de la santé.

## Modalités d'inscription

Formulaire d'inscription à remplir en ligne ou sur place

Entretien préalable avec un·e responsable pédagogique

Documents à fournir : pièce d'identité, CV, et lettre de motivation (facultative)

Paieement de l'acompte pour réserver la place

Encadrement pédagogique

Formateurs expérimentés dans le domaine de la santé et de la relation d'aide

Cours animés de manière dynamique avec cas concrets

Suivi personnalisé et bienveillance au cœur de la pédagogie

Groupes restreints pour favoriser l'apprentissage actif et les échanges

## Module 1 – Le rôle de l'auxiliaire de santé

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les missions de l'auxiliaire de santé dans différents contextes (EMS, domicile, hôpital).

Identifier les limites du rôle et le travail en collaboration interdisciplinaire.

Appréhender l'éthique et la posture professionnelle.

Mode d'enseignement :

Présentation théorique + discussions de cas concrets

Échanges interactifs + mise en situation

## Module 2 – Le système de santé en Suisse

Objectifs d'apprentissage :

Connaître les bases du système de santé suisse et les institutions clés.

Comprendre le financement des soins et les droits des patients.

Situer le rôle de l'auxiliaire dans le cadre légal et institutionnel.

Mode d'enseignement :

Cours magistral avec support visuel

Quiz interactif + analyse de cas réels

## Module 3 – Communication

Objectifs d'apprentissage :

Acquérir les techniques de communication verbale et non-verbale.

Savoir dialoguer avec des personnes âgées, malades ou désorientées.

Apprendre à collaborer efficacement avec une équipe de soins.

Mode d'enseignement :

Ateliers pratiques + jeux de rôle

Feedback personnalisé et échanges de groupe

# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

## Module 4 – Hygiène corporelle

Objectifs d'apprentissage :

Réaliser les soins d'hygiène corporelle selon les protocoles.

Respecter la dignité, le confort et la sécurité de la personne.

Prévenir les infections et les risques liés à l'hygiène.

Mode d'enseignement :

Démonstrations en présentiel

Exercices pratiques en binôme + vidéos pédagogiques

## Module 5 – Le système immunitaire

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les fonctions de défense du corps humain.

Identifier les principaux troubles liés à l'immunité chez la personne âgée.

Connaître les mesures de prévention des infections.

Mode d'enseignement :

Cours illustré avec schémas

Études de cas et discussion

## Module 6 – Alimentation

Objectifs d'apprentissage :

Apprendre les bases de l'alimentation équilibrée chez l'adulte et la personne âgée.

Connaître les régimes spécifiques (diabète, hypertension, etc.).

Prévenir la dénutrition et favoriser le plaisir de manger.

Mode d'enseignement :

Présentation + ateliers de réflexion

Échanges sur les pratiques alimentaires en EMS

## Module 7 – Digestion et système d'élimination

Objectifs d'apprentissage :

Connaître le fonctionnement du système digestif et urinaire.

Observer les signes d'alerte (troubles digestifs, constipation, incontinence).

Accompagner la personne dans le respect et la discrétion.

Mode d'enseignement :

Cours théorique + étude de situations cliniques

Analyse de pratiques

## Module 8 – Ergonomie

Objectifs d'apprentissage :

Appliquer les bons gestes et postures pour préserver sa santé.

Aider la personne dans ses déplacements sans risque.

Utiliser correctement le matériel de manutention.

Mode d'enseignement :

Ateliers pratiques encadrés

Mises en situation et observation vidéo

## Module 9 – Température

Objectifs d'apprentissage :

Savoir prendre la température selon différents modes.

Reconnaître les signes de fièvre ou d'hypothermie.

Réagir en fonction des résultats et alerter si besoin.

Mode d'enseignement :

Exercices pratiques avec matériel

Étude de cas cliniques simples

## Module 10 – L'EMS et le rôle de l'auxiliaire

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre l'organisation d'un EMS (Établissement Médico-Social).

Identifier les missions spécifiques de l'auxiliaire dans ce cadre.

Connaître les protocoles internes et l'accompagnement global des résidents.

Mode d'enseignement :

AGPP Suisse

Rue des Gares 7 | Rue des Gares 7 – 1201 Genève

T : 022 731 42 66 | 00 41 78 262 42 73



# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

Présentation avec témoignages vidéo  
Discussions de groupe

## **Module 11 – Le sommeil**

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les besoins en sommeil chez les personnes âgées.

Favoriser un environnement propice au repos.

Identifier les troubles du sommeil et leurs impacts.

Mode d'enseignement :

Analyse de routines et de cas pratiques

Partage d'expériences

## **Module 12 – Le vieillissement**

Objectifs d'apprentissage :

Appréhender les effets du vieillissement sur le corps et l'esprit.

Adapter l'accompagnement aux capacités de la personne.

Reconnaître les signes de fragilité et agir avec respect.

Mode d'enseignement :

Cours illustré + vidéos explicatives

Échanges interactifs

## **Module 13 – La mort**

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les dimensions du processus de fin de vie.

Accompagner la personne en fin de vie et soutenir les proches.

Gérer ses émotions et adopter une posture professionnelle.

Mode d'enseignement :

Témoignages, récits, discussions en groupe

Mises en situation simulées

## **Module 14 – Le système respiratoire**

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre le fonctionnement du système respiratoire.

Identifier les troubles fréquents chez la personne âgée.

Réagir correctement en cas de détresse respiratoire.

Mode d'enseignement :

Cours théorique + observation de cas

Simulations pratiques

## **Module 15 – Le médicament**

Objectifs d'apprentissage :

Connaître les règles de base sur les médicaments en EMS.

Observer les effets secondaires et alerter si nécessaire.

Respecter les limites du rôle de l'auxiliaire.

Mode d'enseignement :

Cours illustré + exemples concrets

Études de protocole de distribution

## **Module 16 – Bien-être de la personne âgée**

Objectifs d'apprentissage :

Favoriser le confort, la dignité et la qualité de vie.

Mettre en place des activités de stimulation et de plaisir.

Développer une relation bienveillante et attentive.

Mode d'enseignement :

Ateliers de mise en pratique

Création d'activités adaptées

# AGPP Auxiliaire de santé Certifié Oda Santé - Spitex ASPS

## Formation Auxiliaire de Santé (123 heures)

Module	Intitulé	Domaine de compétence	Objectifs principaux	Mode d'enseignement Chargé d'enseignement	Méthode	Durée estimée (h)
0	Présentation des objectifs de formation + programme d'AXS	Introduction	Présentation générale du programme	Responsable des inscriptions Présentation	P	1
0 B	L'outil informatique Zoom	Informatique		Responsable des inscriptions Cours ateliers	P	1
1	Le rôle de l'auxiliaire de santé	Posture professionnelle	Comprendre missions, posture, limites	Chargé des cours Présentation + échanges	P	9 h
2	Le système de santé en Suisse	Connaissance du système	S'orienter dans le système de santé suisse	Chargé des cours Cours + quiz + cas pratiques	P	6 h
3	Communication	Relationnel / collaboration	Savoir dialoguer, écouter, transmettre	Chargé des cours Jeux de rôle + ateliers	P	9 h
4	Hygiène corporelle	Soins / hygiène	Réaliser des soins d'hygiène avec respect et sécurité	Chargé des cours Pratique + démonstrations	P	9 h
5	Le système immunitaire	Bases anatomiques	Comprendre les fonctions de défense et leur importance	Chargé des cours Cours + cas cliniques	P	6 h
6	Alimentation	Soins nutritionnels	Connaître les bases alimentaires et prévenir la dénutrition	Chargé des cours Présentation + ateliers	P	9 h
7	Digestion et système d'élimination	Système corporel	Comprendre l'élimination, les troubles associés	Chargé des cours Cours + discussion de cas	P	6 h
8	Ergonomie	Prévention / posture	Appliquer les bons gestes pour soi et la personne aidée	Chargé des cours Ateliers pratiques	P	6 h
9	Température	Soins de base / surveillance	Savoir prendre la température et réagir	Chargé des cours Pratique + matériel	P	3 h
10	L'EMS et le rôle de l'auxiliaire	Cadre institutionnel	Comprendre l'organisation et les missions spécifiques en EMS	Chargé des cours Cours + vidéos + débat	P	6 h
11	Le sommeil	Bien-être / rythme de vie	Respecter les besoins en sommeil et identifier les troubles	Chargé des cours Analyse + discussion	P	3 h
12	Le vieillissement	Gériatrie / observation	Adapter son accompagnement au vieillissement	Chargé des cours Cours + témoignages	P	6 h
13	La mort	Fin de vie / éthique	Accompagner la personne et gérer ses propres émotions	Chargé des cours Discussions + mises en scène	P	6 h
14	Le système respiratoire	Surveillance / anatomie	Comprendre et observer les troubles respiratoires	Chargé des cours Théorie + simulation	P	6 h

# AGPP Auxiliaire de santé Certifié Oda Santé - Spitex ASPS

15	Le médicament	Responsabilité / vigilance	Observer, signaler, respecter les consignes de médication	Chargé des cours Présentation + protocoles	P	6 h
16	Bien-être de la personne âgée	Accompagnement global	Favoriser la qualité de vie et l'autonomie	Chargé des cours Ateliers pratiques	P	9 h
17	Premiers secours	Cours pratique	Samedi 09.00 – 16.00	Save a Life	P	7 h
17.	Examen intermédiaire QCM + correction	Présentiel	Samedi 09.00 – 14.00	Jury d'examen	P	5 h
18.	Examen Final	Présentiel	Samedi 09.00 – 13.00	Jury d'examen	P	4 h
19.	Bilan	Présentiel	Samedi 09.00 – 14.00	Responsable des programmes	P	5 h
20.	Atelier pratique Technique de recherche d'emploi	Présentiel	Samedi 09.30 – 12.30	Chargé d'insertion professionnelle	P	3 h

## Règlement en vue de la formation Auxiliaire de santé AGPP Suisse

### Règlement en vue de la formation Auxiliaire de santé AGPP Suisse

Ce document régit les normes et procédures d'évaluation pour l'obtention du titre **d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse**

#### La Commission des Examens

Composée du coordinateur et d'un formateur de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP, cette commission se réunit au moins une fois par an pour évaluer la qualité des examens et proposer des ajustements si nécessaire.

#### Critères d'Admission

Pour être **promu**, l'apprenant doit obtenir une **moyenne minimale de 4 sur 6** à l'examen final.

Pour être **autorisé à se présenter à l'examen final**, les conditions suivantes doivent être remplies :

**Programme de formation complété à au moins 90 %.**

**Réussite des QCM intermédiaires** avec une moyenne d'au moins **10/20 ou 4/6**.

**Avis favorable de l'enseignant responsable et du bureau.**

**Facture d'écolage intégralement réglée.**

Les **examens** sont organisés en **fin de parcours de formation**, mais avant la période de stage.

En cas de **redoublement**, l'apprenant devra **repasser l'examen** et s'acquitter d'une **taxe d'examen de CHF 370.-**.

#### Présence en Cours

La participation aux cours théoriques, aux ateliers pratiques ainsi qu'aux stages est obligatoire. Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation officielle ou autre justificatif valable).

Un taux minimum de présence de 90 % est requis pour la validation de la formation.

Les cours manqués peuvent, dans la mesure du possible, faire l'objet d'un rattrapage selon un emploi du temps proposé par l'établissement. Toutefois, la durée de rattrapage peut être plus longue, en fonction de la planification des prochains modules dispensés. Il est donc fortement recommandé d'assister à l'ensemble des cours afin d'éviter de prolonger inutilement la durée du parcours de formation.

La durée maximale de suivi de la formation est fixée à 6 mois à compter du premier jour d'inscription. Sans nouvelles de l'élève durant cette période, celui-ci sera radié des effectifs.

En cas d'absences répétées ou trop nombreuses, l'AGPP se réserve le droit de facturer les rattrapages nécessaires. La participation aux modules manquants pourra être facturée à hauteur de 230 CHF par module, en sus des frais de formation initiaux.

#### Évaluations Théoriques

Les compétences sont évaluées sous forme de **contrôle continu et d'examens finaux**, selon le programme de formation suivi. L'évaluation comprend :

##### 1 16 Contrôle continu :

16 QCM intermédiaires pour 16 modules (20 questions, noté sur 10 points).

Évaluation intermédiaire d'environ **30 minutes par module**.

# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

## 2 Examen final :

**Examen écrit de 2 heures** sous forme de **QCM de 160 questions et questions argumentées**

**3 Évaluation pratique sous forme de cas clinique** en salle de pratique (30 minutes), avec matériel professionnel à disposition.

**4 Examen oral** : 20 minutes de présentation et soutenance orale d'un thème choisi.

Temps de préparation estimé à **25 heures**, inclus dans le programme de formation.

## 5 Évaluation en stage :

Évaluation réalisée par le **maître de stage**, à l'aide d'une **grille d'évaluation des compétences professionnelles**.

## 6 Rapport de stage

### Stage

Le stage a pour objectif de permettre au stagiaire de développer les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'auxiliaire de santé.

À l'issue du stage, le stagiaire devra être en mesure de :

Accompagner une personne dans les **activités fondamentales de la vie quotidienne** en tenant compte de son degré d'autonomie

Appliquer les **techniques de mobilisation, d'installation et de déplacement des personnes**

Respecter les **règles d'ergonomie et de sécurité**

Communiquer de manière adaptée avec la **personne accompagnée, les proches et l'équipe soignante**

Appliquer les **règles d'hygiène et de prévention**

Participer à l'**entretien de l'environnement et du matériel**

Observer, transmettre et documenter les informations nécessaires à la **continuité des soins**

### Mise en Situation Professionnelle

L'évaluation des compétences de l'apprenant est réalisée par l'équipe pédagogique d'AGPP lors d'un suivi en milieu professionnel. L'évaluation est basée sur les domaines de compétences du référentiel de formation d'Auxiliaire de Santé AGPP

### Communication des Résultats

Les résultats de chaque apprenant sont regroupés dans un document qui est remis lors de la cérémonie de remise des diplômes. Ils restent également consultables en tout temps sur l'application Myscol.

Les notes obtenues aux QCM intermédiaires sont, quant à elles, disponibles sur l'application Myscol dès le lendemain de l'évaluation.

### Titre Décerné

Le titre officiel "Certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse" est remis aux personnes qui ont réussi à l'ensemble des critères d'admissions.

### Voie de Recours

AGPP Suisse garantit à chaque apprenant le droit de recours en cas de décision défavorable relative à sa formation ou à l'obtention de son certificat d'Auxiliaire de Santé. Ce droit s'applique notamment dans les situations suivantes :

**Échec aux remédiations des examens théoriques** : lorsqu'un apprenant ne réussit pas les sessions de rattrapage prévues pour les examens théoriques.

**Interruption de la formation** : si la formation de l'apprenant est interrompue pour quelque raison que ce soit, y compris pour non-respect des obligations de présence, du règlement intérieur ou des exigences pédagogiques.

**Refus de délivrance du certificat** : lorsque le certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP n'est pas attribué en raison du non-respect du règlement de formation, sur décision formelle du responsable de formation.

Le recours doit être **formulé par écrit** et adressé à la direction d'AGPP Suisse dans un délai de **10 jours** à compter de la notification de la décision contestée. La demande doit préciser les motifs du recours et inclure tous les documents ou preuves pertinents.

La direction examinera le recours avec impartialité et pourra, si nécessaire, organiser une **audition** avec l'apprenant pour clarifier les points soulevés. La décision finale, motivée par écrit, sera communiquée à l'apprenant dans un délai maximal de **30 jours** après réception de la demande de recours.

AGPP Suisse s'engage à garantir la transparence, l'équité et le respect des droits des apprenants tout au long de cette procédure.

### Principes et Compétences

Le délai de recours est de 10 jours ouvrable après la date d'envoi postal de la décision. Le recours doit être écrit et motivé. Il est adressé au directeur de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP

### Composition de la Commission de Recours

La commission de recours est composée d'au moins 2 membres : un membre de la direction d'AGPP Suisse, un membre de l'équipe pédagogique

# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

## Directives de formation pour les Auxiliaires de Santé

### Directives de formation pour les Auxiliaires de Santé

#### Objectifs de la formation

Dans le cadre de ses fonctions, l'Auxiliaire de santé AGPP Suisse fournit des soins et accompagne les personnes en bonne santé, malades et/ou handicapées, tout en soulageant les proches.

Il ou elle soutient et assiste le personnel qualifié dans le domaine de la santé. L'auxiliaire de santé travaille sous la supervision et sur délégation du personnel soignant titulaire d'un CFC ou d'un diplôme officiellement reconnu.

#### Droits et obligations des apprenants pendant la formation

Les apprenants ont droit à :

Un enseignement complet dispensé de manière compétente

Un suivi pédagogique adapté favorisant l'apprentissage

Des situations d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs de formation fixés

Des informations claires et suffisantes sur leur formation

Des commentaires constructifs sur leurs performances

Les apprenants s'engagent à :

Être responsables de leur apprentissage, respecter les directives et les règlements

Contribuer à une collaboration productive avec les personnes impliquées dans la formation

Traiter avec respect et bienveillance les personnes dont ils ont la charge

Se consacrer entièrement à suivre le programme de leur formation

#### Structure de la formation

##### Durée de la formation

La partie théorique de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP comprend 16 modules théoriques réparties sur 123' heures de cours théorique et pratique.

21'heures de pratique auquel s'ajoute 160'heures de stage obligatoire en établissement de santé

##### Conditions d'admission

La formation d'Auxiliaire de Santé AGPP est ouverte à toutes les personnes intéressées et motivées qui remplissent les conditions d'admission suivantes :

Avoir au moins 18 ans

Être motivé et intéressé à travailler en contact avec des personnes ayant besoin d'aide et de soins, notamment auprès des personnes âgées

Être prêt à collaborer au sein d'une équipe

Présenter un certificat de réussite du test de langue B1 en Français

##### Entretien de candidature

L'admission à la formation est validée uniquement si la personne répond aux conditions d'admission.

##### Modalités de paiement

Le coût de la formation s'élève à CHF 3050.-

##### Absences

Toute absence due à une maladie, un accident ou un événement particulier doit être communiquée le jour même, avant le début du cours.

##### Absences aux cours théoriques

Le taux d'absence ne doit pas dépasser 10% de la durée totale de la formation théorique, soit 12 heures sur les 123 heures théoriques.

Si le participant dépasse ce seuil, il peut rattraper les heures manquées lors d'une session ultérieure de la formation

##### Absences au stage pratique

Pendant le stage, les heures d'absence doivent être rattrapées, en accord avec l'équipe soignante.

##### Contrôle des connaissances acquises

AGPP Suisse

Rue des Gares 7 | Rue des Gares 7 – 1201 Genève

T : 022 731 42 66 | 00 41 78 262 42 73



# AGPP **Auxiliaire de santé** **Certifié Oda Santé - Spitex ASPS**

Les connaissances acquises pendant la formation sont évaluées par des examens intermédiaires en fin de chaque module par le(s) formateur(s) concerné(s). L'examen final est considéré comme réussi si le candidat obtient 4 sur 6. L'examen théorique final est assuré en fin de programme, la durée est 3 heures, l'examen comporte une évaluation écrite et pratique, mise en situation professionnelle, l'examen pratique est organisé en classe

## Certificat AGPP Suisse

Un certificat d'auxiliaire de santé AGPP Suisse est délivré aux participants qui ont réussi la formation :

Présence de l'apprenant à 90% de la formation théorique

Réussite de l'examen final théorique et pratique : note supérieure ou égale à 4 sur 6

Validation du stage : rapport de stage par le référent de l'apprenant

Évaluation sur le lieu du stage par l'équipe pédagogique d'AGPP Suisse

## Échec ou abandon

En cas d'échec ou d'abandon de la formation, ou en cas de non-validation due à des absences injustifiées, aucun remboursement ne peut être demandé. En cas d'échec à la pratique, un deuxième stage peut être organisé

## Exclusion de la formation

Si le comportement et la participation de l'apprenant sont jugés inappropriés par le formateur et la responsable de formation, l'apprenant recevra un avertissement écrit. Si le délai d'amélioration n'est pas respecté, l'apprenant sera exclu de la formation avec effet immédiat et aucun remboursement ne sera dû.

## Synthèse des 6 domaines de compétences

Domaine de compétences	Nombre de leçons
<b>A Coopération et communication</b>	<b>35</b>
A.1 Travail en équipe	
A.2 Rôle, attitude professionnelle	
A.3 Éthique, confidentialité	
A.4 Attitude de respect dans les relations interpersonnelles	
<b>B Soutien aux personnes en situation stable</b>	<b>25</b>
B.1 Soins corporels, habiller et déshabiller la personne	
B.2 Mobilité	
B.3 Elimination (urine, selles)	
B.4 Respiration, système cardiovasculaire, régulation de la température corporelle	
<b>C Accompagnement dans la vie quotidienne</b>	<b>37</b>
C.1 Activités, rétablissement	
C.2 Communication interpersonnelle	
C.3 Nourriture et boisson	
C.4 Repos et sommeil	
C.5 Sexualité	
C.6 Fin de vie	
<b>D Promotion de la santé et prévention</b>	<b>13</b>
D.1 Hygiène	
D.2 Sécurité, sécurité au travail	
D.3 Mesures/actions préventives	
<b>E Prestations d'aide au ménage</b>	<b>7</b>
E.1 Travaux ménagers, aménagement de l'environnement	
<b>F Travail administratif, organisation du travail</b>	<b>6</b>
F.1 Observations, matériel d'information, communications	

# AGPP Auxiliaire de santé Certifié Oda Santé - Spitex ASPS

Nombre Total d'heures

123